

# ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*

*2015 - 2016*

Professionnalisation des armées :

Retour sur le débat Service National 91-97 et  
alternatives envisagées.

Perspectives d'avenir ?

Lieutenant-Colonel Cécilia Boisserie

Sous la direction de

Tristan Lecoq

Inspecteur général de l'Éducation Nationale

Professeur des universités associé (histoire contemporaine) à  
l'Université de Paris Sorbonne

### Résumé en français :

Ce mémoire a pour objet la professionnalisation des armées françaises.

Il explique la réforme du Service National : sa mise en oeuvre progressive entre 1991 et 2001, son accélération sous l'impulsion de Jacques Chirac à partir de 1997, ses causes multiples, sa réussite d'ensemble et ses conséquences durables. Il insiste notamment sur l'esprit de défense et de citoyenneté que cette réforme a affaibli.

Il s'attache à réaliser une synthèse des réflexions engagées sur le sujet et à proposer des pistes pour tenter d'instaurer un système de réserve citoyenne militairement adapté et restaurer durablement le lien entre la nation et ses armées.

### Résumé en anglais :

This essay deals with the professionalisation of the French services.

It aims at explaining the reform of National Service : its soft implementation between 1991 and 2001, its acceleration upon Jacques Chirac's decision, its multiple causes, its overall success, and its long-term consequences. This essay advocates that the connection between defense and civilian society has been significantly weakened.

It is intended to sum up major ideas about the topic and to provide food for thought in order to implement a robust and consistent Reserve strategy and restore the link between the French and their services.

## Introduction :

Ce mémoire a pour objet la professionnalisation des armées françaises, autrement dit la fin de la conscription en France, ou encore la suspension du Service National et le passage à une armée de métier.

L'intitulé du sujet suggère de porter un éclairage particulier sur le débat de la période charnière 1991-1997. En effet, 1991 correspond au début du processus de transformation, qui voit cohabiter deux modèles d'armées (professionnelle et de conscription); 1997, à la mise en application de la décision d'une complète professionnalisation. Pour autant, afin de proposer une vision claire et exhaustive du sujet, le texte à suivre couvrira une période volontairement plus large.

Le sujet requiert également d'exposer les alternatives envisagées alors, à savoir le possible choix du maintien d'une armée de conscription, et celui d'un modèle d'armée mixte partiellement professionnalisée.

Il m'était enfin demandé d'exposer les perspectives d'avenir associées à la professionnalisation des armées françaises, ce qui démontre l'absence de clôture du débat associé. En effet, un certain nombre de dispositifs de « substitution » ou de « compensation » au Service National ont été imaginés depuis 1997, dont il s'agira de proposer des pistes d'évolution, à des fins de cohérence d'ensemble et d'unité nationale.

En outre, mon choix s'est porté sur ce sujet à double titre. Tout d'abord, pour son caractère ô combien contemporain. Ensuite, pour son intérêt majeur en matière de cohésion nationale. En effet, il y a précisément 20 ans, le 22 février 1996, le président Jacques Chirac annonçait l'extinction du Service National. Objet de consensus, il avait jusqu'alors façonné la société française, gage de brassage et d'intégration, et vecteur de valeurs socles. Aujourd'hui confrontée de façon répétée à des attentats terroristes, la Nation est meurtrie et se réfugie à l'abri de certains remparts républicains, dont les armées font partie. Répondre à cette demande et repenser nos dispositifs citoyens semblent ainsi s'imposer comme un devoir majeur. Ce mémoire prétend y apporter sa contribution.

La suspension du Service National a en effet suscité de nombreux avis et travaux. Différentes lois et initiatives ont alors tenté de préserver l'esprit de défense et de citoyenneté qu'elle aurait rendu plus improbable et moins exprimable, mais avec une efficacité à ce jour limitée.

Ce mémoire s'attachera à réaliser une synthèse des réflexions engagées et à proposer des pistes pour tenter de restaurer durablement le lien entre la nation et ses armées ou, plus exactement, entre la société française d'une part, et la défense et la sécurité nationale d'autre part, en tenant compte des évolutions de la première comme de celles des termes de référence qui ont vu la défense évoluer de la défense nationale (Livre Blanc de 1972) à la défense (1994), puis à la défense et la sécurité nationale (2008 et 2013).

J'ai pour ce faire réuni une documentation raisonnée parmi les très nombreux supports existants relatifs à ce sujet. Après sélection et dans un souci d'économie de moyens (contraintes de temps et de concision), je me suis principalement appuyée sur :

- Des ouvrages historiques, qui m'ont apporté une solide connaissance de la conscription et des circonstances contemporaines de sa suspension d'une part, de la dégradation du lien entre la nation et ses armées d'autre part (Catherine Durandin, Louis Gautier, Tristan Lecoq),
- Des textes de loi, utilement mis à profit pour l'obtention de définitions précises (Code de la Défense, Code du Service National, Loi sur la Réserve),
- Des rapports d'information parlementaires, pour les éléments chiffrés qu'ils proposent (bilan de la professionnalisation à mi-parcours en 1999, bilan et mise en perspective des dispositifs citoyens en 2015),
- Des supports pédagogiques, pour l'articulation des contenus de l'enseignement de Défense et de la Journée Défense et Citoyenneté (Enseigner la Défense (revue mensuelle et DVD), programmes scolaires de 3<sup>ème</sup> et terminale),
- Des sites internet, pour le volet recrutement (Site du Service Civique, Site du Service Militaire Volontaire).

Conjuguée aux orientations précieuses de mon tuteur, Monsieur Tristan Lecoq, spécialiste de la question, cette documentation m'a conduit à aborder le sujet sous un angle tout d'abord historique, puis analytique, ensuite sociétal et enfin presque philosophique.

En effet, quoique critiqué, le Service National était considéré au début des années 1990 comme un pilier de l'idéal républicain et un vecteur de cohésion sociale incontesté. La suspension, et non la suppression, du Service National, d'abord progressive (1991-1996) puis complète (1997-2001), démontre qu'il s'agit d'un sujet sensible abordé prudemment. Cette réforme a certes fait l'objet de nombreux avis contradictoires mais pas d'un véritable débat

populaire. Elle alimente encore aujourd'hui ponctuellement la vie politique, par nostalgie ou effet d'aubaine (à la suite des attentats terroristes, par exemple). Mais le véritable écueil d'une professionnalisation « indispensable » demeure la restauration du lien armées-nation, mis à mal notamment par une redéfinition floue du périmètre de la mission défense. Pour ce faire, accroître la visibilité et la cohérence d'ensemble des modèles compensatoires (les dispositifs citoyens) actuellement en place, semble être la piste à privilégier.

Ainsi, afin de mettre en lumière les facteurs ayant présidé à la disparition du service national, la première partie de ce mémoire s'attachera à en dresser un état des lieux objectif et nuancé. Le processus de transformation des armées, laborieux quoique consensuel, entamé dès lors, fera l'objet de la seconde partie.

## **1. Etat des lieux du service national au début des années 1990**

Parce qu'aujourd'hui encore l'évocation de son souvenir suscite la nostalgie du plus grand nombre, il paraît opportun de poser un regard attentif, dépassionné et objectif sur le Service National du début de la décennie 90. Riche d'une histoire déjà longue, le Service National véhicule alors un véritable mythe auquel les Français sont très attachés. Pour autant, ceci n'occulte pas un certain nombre de défauts majeurs qui finiront par prévaloir et conduire à sa suspension.

### 1.1. Socle : une base légale et différentes formes à distinguer

Au début des années 1990, le texte de référence est la loi 71-424 du 10 juin 1971 portant Code du Service National. Il y est qualifié d' « universel » et « obligatoire ». Il concerne tous les français de sexe masculin âgés de 18 à 50 ans, les étrangers apatrides et les bénéficiaires du droit d'asile.

Le Service National revêt alors 3 formes principales :

- Le service militaire (90% des incorporations d'appelés), d'une durée 12 mois ;
- Le service civil, d'une durée de 18 mois, qui emprunte trois formes :
  - Aide technique dans les DOM-TOM,
  - Coopération,
  - Sécurité, police nationale ;
- L'objection de conscience, instaurée par la loi du 8 juillet 1983. C'est une forme civile de Service National, marginale, d'une durée de 24 mois, effectuée au sein d'administrations ou de collectivités, s'adressant à ceux qui refusent l'usage des armes.

### 1.2. L'histoire du Service National

Afin de mieux comprendre l'attachement des Français au Service National, il est utile de se reporter à sa riche histoire. « C'est le 5 septembre 1798 que la loi Jourdan institue la conscription comme système de recrutement : 'Tout soldat est français et se doit à la défense

de la patrie'»<sup>1</sup>. Fondé sur les enseignements de la défaite française de 1870, « le principe d'un service militaire universel obligatoire, à l'imitation du modèle prussien, est institué en France par la loi en 1872»<sup>2</sup>. Plus tard, la loi du 15 juillet 1889 inclura les hommes d'Eglise (« Les curés, sac au dos ») pour un service militaire d'un an.

Souvent assimilé à tort à un héritage révolutionnaire, il est plutôt un héritage républicain.

### 1.2.1. Le mythe républicain de la conscription

En effet, c'est la loi Berteaux du 21 mars 1905 qui instaure le service militaire universel sous la IIIème République. « Il est continuellement appliqué de 1905 à 2001, sauf durant la période de l'Occupation et du gouvernement de Vichy.»<sup>3</sup>

### 1.2.2. Mythe persistant dans les années 1990

Comme le précise Louis Gautier<sup>4</sup>, la dimension symbolique et les valeurs socle que le service militaire a toujours véhiculées dans la conscience collective perdurent dans les années 1990. Gage d'un lien privilégié entre l'armée et les jeunes français, matrice de cohésion et d'intégration sociales, et sorte de rite de passage à la vie adulte, il aura façonné la société française pendant neuf décennies.

Principe structurant du Livre Blanc de la Défense Nationale de 1972, il fait en outre l'objet d'un solide consensus politique entre la Droite et la Gauche.

Au plan socio-économique, il permet enfin de temporiser le chômage des jeunes, d'identifier certaines carences et de dispenser des formations pour une passerelle vers la vie active, le tout à un coût financier relativement faible<sup>5</sup>.

## 1.3. Des défaillances plus fortes qui conduisent à sa suspension

Ni cet attachement populaire ni ce consensus politique ne doivent pour autant occulter un certain nombre de défaillances majeures caractéristiques de la conscription au début de la

---

<sup>1</sup> DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Gémenos-F, François Bourin, 2013, 270 p., p. 26.

<sup>2</sup> GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide, Politique militaire et forces armées depuis 1989*, Paris, Presses Universitaires de France, (collection Major), 2009, 567 p., p. 297-298.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 305.

décennie 90. Les facteurs de remise en cause qui conduiront à sa suspension sont à la fois externes et internes.

### 1.3.1. Des facteurs de remise en cause exogènes prépondérants

#### *1.3.1.1. Les dividendes de la paix post guerre froide*

Au titre des facteurs de remise en cause exogènes se placent tout d'abord les dividendes de la paix post guerre froide.

En effet, dès la fin de la décennie 80, la fin de la menace à l'Est et la garantie conférée par le parapluie nucléaire ne justifient plus de maintenir des effectifs militaires aussi conséquents (se reporter à l'Annexe I relative à l'évolution des effectifs du Ministère de la Défense).

#### *1.3.1.2. Les contraintes des opérations extérieures*

En outre, les opérations extérieures modernes, conduites loin du territoire français, s'accommodent mal d'une armée de conscription. Elles réclament en effet souplesse et mobilité, ainsi qu'un haut niveau d'instruction et d'équipement, peu compatibles avec des effectifs importants. Les « OPEX » marquent ainsi une rupture dans l'adéquation du service militaire aux besoins des armées. Ainsi, le 16 janvier 1991, alors que la France s'engage dans la Guerre du Golfe, le Premier Ministre Michel Rocard déclare que les appelés n'y participeront pas. Dévalorisant le statut d'appelé, cette décision remet fondamentalement en cause l'utilité militaire du Service National.

A ces facteurs de remise en cause exogènes, prépondérants, s'ajoutent deux défauts en propre.

### 1.3.2. Des défauts endogènes complémentaires

#### *1.3.2.1. Remise en cause de son utilité militaire*

La durée désormais réduite du service militaire pose la question de son utilité. De 5 ans en 1872, la durée du Service National passe en effet à 2 ans en 1905, 18 mois en 1950, puis 12

mois en 1971 et finalement 10 mois en 1990<sup>6</sup>. La disponibilité opérationnelle des conscrits est alors légitimement remise en cause : 10 mois sont-ils toujours suffisants pour forger la cohésion du groupe et rentabiliser la formation consentie?

A ce questionnement relatif à sa justification militaire se superpose enfin la remise en cause du principe fondateur d'universalité.

#### *1.3.2.2. Remise en cause du principe d'universalité*

Alors que le nombre d'appelés baisse<sup>7</sup>, sous l'effet conjugué du nombre croissant d'exemptions et de candidats aux formes civiles du Service National, il devient difficile de garantir le principe d'universalité. On estime en effet qu'en-dessous de 230 000 conscrits par an, le principe est bafoué. A raison de 208 000 enrôlements en 1994, le service militaire est devenu inégalitaire et ne permet plus un brassage social suffisant. Il fait dès lors l'objet de vives contestations.

#### Transition :

Le maintien du Service National gèle le format du Ministère de la Défense, empêche l'instauration d'un nouveau modèle d'armées compatible de leurs nouvelles missions, et l'acquisition d'un meilleur équipement. Au-delà de son utilité militaire, c'est également son intérêt d'égalisateur social qui est mis en cause.

En dépit de l'attachement que les Français portent au Service National, ses défauts d'adaptation finissent ainsi par l'emporter. Ils conduisent dès 1991 à sa suspension à un rythme prudent, ménageant la sensibilité du sujet.

---

<sup>6</sup> Annonce faite par le président François Mitterrand le 14 juillet 1990, et mise en application par la loi du 4 janvier 1992.

<sup>7</sup> 275 000 en 1974, 256 000 en 1984, 250 000 en 1990, 208 000 en 1994, 205 000 en 1995 selon la Direction Centrale du Service National.

## **2. Un processus de transformation des armées laborieux quoique consensuel**

S'engage alors une longue phase de transition, visant à opérer cette mutation majeure puis à stabiliser le format des armées. Inachevée à ce jour, cette réforme aura transformé en profondeur la Défense et la société françaises. La fin de la conscription se solde par un bilan contrasté : si les objectifs de déflation des effectifs et de modernisation de l'outil sont globalement atteints, c'est désormais la redéfinition du « rôle social » des armées et la restauration de l'esprit de défense et de citoyenneté sur lesquels il convient de porter l'effort.

### **2.1. Le phasage de la suspension de la conscription**

L'extinction du Service National, d'abord progressive (1991-1996) puis complète (1997-2001), démontre qu'il s'agit d'un sujet sensible abordé prudemment.

#### **2.1.1. 1991-1997 : le modèle mixte ou une professionnalisation différenciée**

L'intervalle 1991-1997 représente une période charnière. 1991 correspond en effet au début du processus de transformation, qui voit cohabiter deux modèles d'armées, professionnelle et de conscription, et 1997 à la mise en application de la décision d'une complète professionnalisation. Sur cette période, l'absence d'un vrai débat national autour de cette réforme de fond montre que « la Défense se plaçait de façon très marginale dans les débats »<sup>8</sup>.

##### ***2.1.1.1. Continuité du Livre Blanc de 1994 : « une armée mixte à 'conscription sélective' »***<sup>9</sup>

Comme l'indique Tristan Lecoq, « Avec les conséquences de la décision gouvernementale de ne pas envoyer d'appelés lors de la Guerre du Golfe, le 16 janvier 1991, on assiste à l'émergence d'une armée 'à deux vitesses' »<sup>10</sup>.

Le service militaire est en effet « confirmé dans son principe par le Livre Blanc sur la Défense de 1994 »<sup>11</sup> par François Mitterrand, « fidèle à la tradition socialiste »<sup>12</sup>. Ce Livre Blanc, qui

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 312.

<sup>9</sup> DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Gémenos-F, François Bourin, 2013, 270 p., p. 15.

<sup>10</sup> LECOQ Tristan, *Enseigner la Défense, La France et sa défense depuis la fin de la guerre froide*, s.l., CNDP-CRDP, (Dévédoc), 2013, p. 15 du livret pédagogique.

défend un «nouveau modèle d'armée mixte»<sup>13</sup>, comporte des contradictions insurmontables : il défend en effet la professionnalisation, mais seulement à moitié pour les opérations extérieures, tout en stipulant que «la France souhaite disposer d'une armée moins coûteuse, plus ramassée et plus facilement projetable, c'est-à-dire adaptée aux interventions extérieures»<sup>14</sup>. Ce Livre Blanc est clairement une «œuvre de compromis»<sup>15</sup>, « illustration la plus caractéristique des embarras intellectuels »<sup>16</sup> d'alors.

En outre, «chaque projet de réforme du dispositif de défense, entre 1990 et 1995, est encore une occasion de rouvrir le débat sur la conscription»<sup>17</sup> et fait l'objet de nombreuses controverses. Cette question sera également abordée au second tour de l'élection présidentielle de 1995.

#### *2.1.1.2. La décision emblématique de Jacques Chirac début 1996*

Le 22 février 1996, lors d'un entretien télévisé sur TF1, le président Chirac annonce la refonte du Service National et la professionnalisation des forces armées.

A l'époque, Alain Juppé est Premier Ministre et Charles Million Ministre de la Défense.

« Motifs évoqués par le président Chirac à l'appui de sa décision? Mettre en place une défense plus efficace, plus moderne et moins coûteuse. »<sup>18</sup>

Mais comment s'organisent alors les débats ?

« La réforme s'accompagne d'une réflexion menée à l'échelle locale et nationale. Pas de recours au referendum, mais une consultation des citoyens : une lettre du Premier Ministre, datée du 21 mars 1996, enjoint à chaque maire d'organiser un débat sur l'avenir du service national et de remplir un questionnaire sur le sujet; 11300 questionnaires seulement sont retournés, rassemblés au niveau des préfetures et regroupés dans un document de synthèse remis au ministre de la Défense. L'indifférence ou l'incertitude nourrissant le malaise ne seraient-ils pas en voie de gagner l'opinion?

---

<sup>11</sup> GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide, Politique militaire et forces armées depuis 1989*, Paris, Presses Universitaires de France, (collection Major), 2009, 567 p., p. 311.

<sup>12</sup> *Id.*

<sup>13</sup> *Id.*

<sup>14</sup> *Ibid*, p. 319.

<sup>15</sup> *Ibid*, p. 48.

<sup>16</sup> *Ibid*, p. 48.

<sup>17</sup> *Ibid*, p. 312.

<sup>18</sup> DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Gémenos-F, François Bourin, 2013, 270 p., p. 28.

Assemblée Nationale, Sénat, Conseil économique et social y réfléchissent.

Le 14 mai 1996, la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat rend ses conclusions en évacuant la fonction de brassage social exercée par le Service National. Il ressort que la conscription répondait à un besoin de sécurité qui a profondément évolué. [...] En dépit des acquis du service national, le maintien en l'état de cette institution ne semble toutefois plus pertinent aujourd'hui. »

A l'Assemblée Nationale, la mission d'information présidée par Philippe Seguin [rend des] conclusions plus nuancées, [proposant notamment] un rendez-vous citoyen [pour sensibiliser les jeunes aux questions de défense] qui sera finalement remplacé, cause dissolution de l'Assemblée Nationale et alternance politique, par un appel de préparation à la défense. »<sup>19</sup>

### 2.1.2. 1997-2001/2002 : suite et fin du processus de professionnalisation

La suite de ce mécanisme de transformation est indissociable de la loi de programmation militaire correspondante.

La loi 71-424 du 10 juin 1971 portant Code du Service National est réformée par la loi 97-1019 du 28 octobre 1997. Y est adossée la loi de programmation militaire 1997-2002<sup>20</sup> fixant la durée de transition à six ans.

Paradoxe politique, Droite et Gauche s'accordent pour une prolongation du consensus national relatif à la Défense. C'est en effet une Assemblée de Gauche, issue des élections législatives de 1997, qui réforme le code du Service National, puis le gouvernement de Lionel Jospin qui gère concrètement la réforme sur la période 1997-2002, par souci d'entente politique sur les questions militaires pendant la cohabitation.

Le bilan intermédiaire de la professionnalisation, dressé fin 1999, est contrasté (se reporter à l'Annexe II).

Il convient enfin de préciser que le 1<sup>er</sup> décembre 2002 était la cible initiale de suspension du Service National. Cela étant, le 27 juin 2001, un décret en Conseil des Ministres acte la fin anticipée de la conscription.

---

<sup>19</sup> *Id.*

<sup>20</sup> Loi du 02 juillet 1996.

### 2.1.3. Le nouveau visage des armées à l'issue

Les formats ont été fortement revus à la baisse : de 550 000 militaires en 1990, le Ministère n'en compte plus que 209 000 aujourd'hui (Annexe I). De très nombreuses emprises ont été fermées consécutivement, en métropole comme Outre-Mer. Les armées ont donc perdu en visibilité. Tristan Lecoq précise en outre que « Les armées d'aujourd'hui ne ressemblent pas à celles de 1990. Encadrement renforcé. Augmentation du nombre d'engagés. Féminisation et croissance relative du nombre des civils. Intégration des jeunes issus de l'immigration. »<sup>21</sup>

## 2.2. Les solutions de repli ou les ersatz envisagés

### 2.2.1. Le maintien de l'armée de conscription

Le service national faisant l'objet d'une telle remise en cause, un statu quo ne semblait pas tenable.

### 2.2.2. L'équilibre instable d'une armée mixte

Une option aurait pu être le maintien d'une armée partiellement professionnalisée. Tristan Lecoq indique en effet : « Le compromis certes instable, mais intéressant, d'une armée mixte 'à conscription sélective' de 1990 à 1995, appuyé sur les développements argumentés du Livre Blanc de 1994, aurait pu répondre aux besoins des armées comme à la revitalisation de la relation entre la France et celles-ci. »<sup>22</sup>

Pour les motifs invoqués précédemment, il n'a pourtant pas été retenu.

## 2.3. Un bilan contrasté

Le choix d'une transformation progressive revêt indéniablement des avantages.

En effet, cette réforme menée en douceur est marquée par une forte adhésion générale (consensus politique durable, remarquable capacité d'adaptation des personnels de la

---

<sup>21</sup> LECOQ Tristan, *Enseigner la Défense, La France et sa défense depuis la fin de la guerre froide*, s.l., CNDP-CRDP, (Dévédoc), 2013, p. 16 du livret pédagogique.

<sup>22</sup> *Ibid.* p. 15.

Défense, image toujours plus positive des armées au sein de la société civile), évite une loi de dégageant des cadres et préserve la disponibilité opérationnelle des armées.

Pour autant, ce chantier de restructurations successives comporte principalement des inconvénients.

### 2.3.1. Difficulté à stabiliser le format des armées

Le format des armées sans cesse revu à la baisse depuis plus de vingt ans est en effet vecteur d'une forte instabilité et hypothèque la consolidation de la professionnalisation sur le long terme. Tristan Lecoq écrivait ainsi en 2013 : « De 1990 à 1997, les budgets militaires ont été déprogrammés. Les crédits affichés marqués par l'irréalisme. Le modèle d'armée, incertain et jamais atteint. Les crédits militaires deviennent dans le même temps un élément de la régulation de la dépense publique et la variable d'ajustement du budget de l'Etat. »<sup>23</sup>

Ce constat reste vrai aujourd'hui et démontre l'inachèvement de cette réforme qui, mal calibrée au départ, en a perdu une bonne partie de son sens.

### 2.3.2. Distension du lien armées-nation

La fin de la conscription a de plus contribué à notoirement dégrader la connaissance du monde militaire par la société française.

#### 2.3.2.1. Les causes identifiées

Les causes associées sont multiples : il est tout d'abord à noter que le périmètre de la mission défense fait l'objet d'une redéfinition évolutive et floue. Les termes de référence ont en effet évolué de la défense nationale (Livre Blanc de 1972) à la défense (1994), puis à la défense et la sécurité nationale (2008 et 2013), dont plusieurs ministères sont désormais parties prenantes. Tristan Lecoq souligne ainsi : « Banalisation et effacement du versant militaire de la société française, en même temps qu'isolement relatif du 'monde' militaire, sans attention suffisante à ce que l'on appelle encore les relations 'armées-nation', qui deviennent de plus en plus un contrat entre la société et la défense, dans le cadre général de la sécurité nationale. »<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> *Ibid.* p. 17.

<sup>24</sup> *Ibid.* p. 16.

« Ce sont les caractéristiques d'une défense moins visible, plus relative, intégrée dans l'idée de manœuvre générale de la défense et de la sécurité nationale qui [...] se révèlent, de 1990 à nos jours ». Avec cette note de bas de page: « L'intégration de la Gendarmerie nationale au ministère de l'Intérieur en janvier 2010, avec armes et budget, s'inscrit dans ce contexte.»<sup>25</sup>

D'autre part, la moindre visibilité des forces armées s'explique de façon évidente par une forte déflation des effectifs et équipements conjuguée à une rétractation du dispositif territorial (fermeture massive d'emprises), ainsi qu'à des engagements opérationnels lointains. Catherine Durandin explique ainsi le refus de la guerre et l'incompréhension de la guerre hors du territoire: « Les imaginaires et émotions se mélangent dans la confusion : lointaine, la guerre n'est pas ressentie ni comprise, l'opinion s'accroche à ses souvenirs. [...]. Soldat d'une armée de métier, le combattant demeure un inconnu. [...] La mort à la guerre n'est pas acceptée : si elle advient, il faut trouver un fautif, un responsable, un chef ou un matériel défaillant. La nation ignore beaucoup de ses pertes en opérations extérieures. »<sup>26</sup>

Cette perte de visibilité des forces armées est enfin due à de nouveaux modes d'action tels que le recours aux forces spéciales plutôt qu'à de gros régiments, l'emploi de drones ou la conduite de la guerre à distance<sup>27</sup>.

Une telle distanciation présente en outre des risques non négligeables.

### 2.3.2.2. *Les risques encourus*

La distension du lien armées-nation comporte des risques supportés par les deux parties.

#### 2.3.2.2.1. Par les armées

En effet, pour les armées, elle est de nature à hypothéquer l'aptitude au recrutement sélectif, notamment dans les catégories professionnelles les moins qualifiées.

A plus court terme et en dépit d'une excellente opinion populaire générale en faveur des forces armées, elle peut également hypothéquer le soutien aux engagements opérationnels.

---

<sup>25</sup> *Ibid.* p. 14.

<sup>26</sup> DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Gémenos-F, François Bourin, 2013, 270 p., p. 24.

<sup>27</sup> Tels la conduite des opérations aériennes françaises au Mali assurée depuis le JFAC de Lyon.

#### 2.3.2.2.2. Par la nation

Pour la nation, le danger est de ne plus disposer de palliatif systématique à l'échec scolaire, ni de vecteur de brassage et d'intégration sociales, faisant pourtant l'objet d'un rempart efficace à la marginalisation /radicalisation. Ainsi Catherine Durandin souligne que : « Les armées s'inquiètent [...] Une réelle préoccupation [...] non pas du fait du nombre de jeunes potentiellement disponibles, mais de l'évolution de leurs mentalités et de leurs comportements. »<sup>28</sup>

#### 2.3.2.3. Les modèles compensatoires actuellement en place

Comme le rappellent les députés Marianne Dubois et Joaquim Pueyo, « le législateur n'avait pas souhaité rompre l'indispensable lien qui doit unir la Nation à son armée mais le renouveler en empruntant des voies nouvelles »<sup>29</sup>.

##### 2.3.2.3.1. La loi 97-1019 du 28 octobre 1997

###### 2.3.2.3.1.1. Volet obligatoire

Le Service National Universel (art L 111-1), ou parcours de citoyenneté, comporte dès lors trois étapes : l'enseignement de Défense (art L 114-1), le recensement (art L 114-2) et l'appel de préparation à la défense (art L 114-3). Ce dernier est renommé journée défense citoyenneté depuis 2010.

L'enseignement de défense « a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense »<sup>30</sup>. Dispensé au collège et lycée<sup>31</sup>, il repose sur une coopération étroite, quoique très inégale, entre Ministères de l'Education Nationale et de la Défense. A ce titre et depuis 1987, les trinômes académiques, constitués du délégué militaire départemental, du représentant de l'Education Nationale et du président de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN, appuient cette coopération au niveau local

---

<sup>28</sup> DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Gémenos-F, François Bourin, 2013, 270 p., p. 167.

<sup>29</sup> DUBOIS Marianne et PUEYO Joaquim, *rapport d'information n°3322 par la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, 2015, 114 p., p. 9.

<sup>30</sup> Art L114-1.

<sup>31</sup> Respectivement en classe de troisième et première.

sous l'autorité du recteur d'académie. C'est ainsi que le Ministère de la Défense met par exemple des supports pédagogiques à la disposition du corps enseignant, et ouvre ses emprises au titre de visites-découvertes.

Deuxième étape du parcours de citoyenneté, le recensement concerne les jeunes Français, garçons et filles, âgés de 16 ans. Il se fait en mairie ou en ligne. Conformément à l'article L114-2, « les Français déclarent leur état civil, leur situation familiale et scolaire, universitaire ou professionnelle ». L'administration leur remet en retour une attestation de recensement, indispensable pour s'inscrire à tout examen tel que le baccalauréat ou la conduite accompagnée. Il a une vocation comptable et administrative, permettant notamment d'initier les convocations à la JAPD et l'établissement des futures listes électorales.

Troisième et dernier volet du Service National Universel, la JAPD est instaurée dès 1998<sup>32</sup> au profit des garçons et filles entre 16 et 18 ans, avec pour objectif de « maintenir un lien civique minimal entre les jeunes et l'armée »<sup>33</sup>. Aujourd'hui appelé JDC, ce rendez-vous concerne 800 000 jeunes chaque année. Cette journée d'information est dispensée au sein d'emprises militaires par des personnels spécifiquement formés. Elle est aujourd'hui contestée pour son coût, estimé à 142,50€ par jeune, la pertinence de son contenu (pas uniquement militaire<sup>34</sup>) et finalement son utilité, à la fois pour les jeunes et pour les armées.

Outre ce parcours de citoyenneté imposé, la loi portant réforme du Service National prévoit un volet optionnel pour les jeunes volontaires.

#### 2.3.2.3.1.2. Volet optionnel

Afin de permettre l'établissement d'un lien fort entre la jeunesse et son armée, des choix complémentaires au SNU ont été offerts : préparations militaires, volontariat dans les armées ou engagement dans la réserve.

Permettant une immersion complète, les premières, autrement nommées périodes militaires initiales et de perfectionnement, proposent un choix varié et modulaire selon l'armée retenue

---

<sup>32</sup> Première session le 3 octobre 1998.

<sup>33</sup> GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide, Politique militaire et forces armées depuis 1989*, Paris, Presses Universitaires de France, (collection Major), 2009, 567 p., p313.

<sup>34</sup> Elle comprend en effet un module sécurité routière d'une heure ainsi qu'une information sur les différents dons (produits sanguins, organes, ...) sans lien avec les questions de défense.

et les aspirations de l'intéressé. Elles remportent un succès certain en dépit de la faiblesse du public concerné, à savoir 16 000 participants annuels.

Le volontariat, largement méconnu, est en voie d'extinction à raison de moins de 1500 candidats par an. Il apparaît en effet qu'il est mal adapté à une armée professionnelle.

La réserve opérationnelle, enfin, est décrédibilisée par une montée en puissance sans cesse reportée faute de priorité financière et d'une doctrine d'emploi cohérente et transparente. La réserve citoyenne pâtit elle aussi d'une faible visibilité, avec seulement 3500 membres recensés.

#### 2.3.2.3.2. Et « tout le reste »

En outre et de manière marginale et dispersée, fonction de l'âge et de l'objectif recherché, d'autres candidatures peuvent être exprimées, au titre par exemple des cadets de la défense, du programme « Défense deuxième chance » (EPIDE<sup>35</sup> instaurés en 2005), du service militaire adapté (Outre-Mer) ou volontaire (métropole).

Pour n'en détailler qu'un, parlons du SMV. Instauré à titre expérimental par le président Hollande afin de disposer d'un nouveau dispositif d'insertion sociale, ce dernier s'appuie sur trois centres métropolitains, dans l'attente d'un élargissement du dispositif. Déclinaison d'une expertise éprouvée en matière de formation professionnelle Outre-Mer via le service militaire adapté, le SMV propose ainsi aux jeunes un parcours d'insertion rémunéré.

Par extension, le volontariat de service civique, à vocation non militaire mais permettant d'œuvrer au profit de la collectivité et de développer son sens citoyen, remporte un succès manifeste. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée 6 à 12 mois, rémunéré, mis à profit pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines<sup>36</sup> d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation. Il s'adresse aux jeunes français ou européens de 16 à 25 ans. Toutefois, victime de son succès, il est à ce jour loin d'honorer l'afflux massif de demandes.

---

<sup>35</sup> Etablissement public d'insertion de la défense.

<sup>36</sup> Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, **mémoire et citoyenneté**, santé, solidarité, sport.

## Transition :

Ces dispositifs très épars « touchent désormais des publics bien trop faibles pour jouer un rôle véritable dans le maintien du lien entre la Nation et son armée »<sup>37</sup> et doivent donc faire l'objet d'une refonte pour davantage de lisibilité, de cohérence et d'efficacité.

---

<sup>37</sup> DUBOIS Marianne et PUEYO Joaquim, *rapport d'information n°3322 par la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, 2015, 114 p., p. 31.

## Conclusion :

En dépit de la regrettable absence d'un vrai débat national sur la question dans les années 1990, le processus de transformation des armées françaises s'est finalement opéré de façon consensuelle et constructive. Paradoxalement, alors que l'attachement nostalgique au Service National reste vif, la professionnalisation fait l'objet d'une adhésion totale. Son phasage en deux temps aurait pu laisser place à d'autres alternatives, comme la subsistance d'un modèle mixte d'armée à demi professionnalisée, mais il n'en fut rien. Ce cadencement présente en outre l'avantage d'une transformation en douceur, mais au prix d'ajustements et de réformes successifs, ayant hypothéqué au long court la stabilité du format des armées. Cette réforme reste emblématique du premier mandat de Jacques Chirac. Alors que les objectifs qu'il avait fixés en 1996-1997 sont atteints, une difficulté majeure persiste pourtant : le maintien du « rôle social » des armées. En effet, la superposition de multiples formes compensatoires au Service National, sans cohérence d'ensemble, ne permet de restaurer ni la visibilité des forces armées, ni leur lien avec la nation.

Il s'agirait désormais de saisir l'opportunité des élections présidentielles prochaines pour relancer posément ce débat non clos, mais à l'échelle nationale, cette fois. La défense et la sécurité nationale telles que décrites dans le dernier Livre Blanc s'entendant à l'échelle interministérielle, l'effort pourrait porter sur la définition d'une feuille de route elle-même interministérielle. Forte d'un cadre politique et juridique, elle se déclinerait en objectifs de long terme, clairs et cohérents, en matière d'emploi rationalisé de la réserve opérationnelle d'une part, de dispositifs citoyens d'autre part, le tout adossé à une programmation financière robuste et cohérente. L'effet écran du terrorisme qui frappe durement notre territoire ne saurait en effet être seul pris en compte dans les orientations futures en matière de défense et de sécurité nationale. Au contraire, c'est bien au vu de l'affirmation d'un dessein d'ensemble que pourra être évaluée sur le long terme la réussite de la professionnalisation des armées françaises et restauré le lien entre la nation et ses forces armées.

## Liste des annexes

ANNEXE I : Tableau d'évolution des effectifs du Ministère de la Défense de 1990 à 2015

ANNEXE II: Bilan de la professionnalisation à mi-parcours

## ANNEXE I

### Tableau d'évolution des effectifs du Ministère de la Défense de 1990 à 2015

	Armée de Terre	Armée de l'Air	Marine	Gendarmerie	Autres <sup>1</sup>	SOUS –TOTAL <i>Sans les appelés</i>	Appelés	TOTAL <i>avec appelés</i>	Civils
<b>1990</b>	108243	56403	45534	77927	11574	<b>299681</b>	250568	<b>550249</b>	<b>129379</b>
<b>1995</b>	104421	56587	45492	80464	12290	<b>299254</b>	206717	<b>505971</b>	<b>102179</b>
<b>2000</b>	123428	59181	43701	87518	12588	<b>326416</b>	53574	<b>379990</b>	<b>94076</b>
<b>2005</b>	133627	59118	42752	97723	14683	<b>347903</b>	-	<b>347903</b>	<b>79470</b>
<b>2010</b>	125141	52519	39868	[98155] <sup>2</sup>	14871	<b>232399</b>	-	<b>232399</b>	<b>69990</b>
<b>2011</b>	122328	49827	38643	[97068] <sup>2</sup>	14832	<b>225920</b>	-	<b>225920</b>	<b>67837</b>
<b>2012</b>	119070	47538	37839	[95858] <sup>2,3</sup>	15120	<b>222215</b>	-	<b>222215</b>	<b>65851</b>
<b>2013</b>	115004	45489	36776	[96050] <sup>2,4</sup>	17750	<b>215019</b>	-	<b>215019</b>	<b>63696</b>
<b>(2014)<sup>4</sup></b>	(110000)	(45000)	(36500)	[96212] <sup>2</sup>	/	<b>(207100)</b>	-	<b>(207100)</b>	/
<b>(2015)<sup>5</sup></b>	(112000)	(43600)	(37000)	/	/	<b>(207100)<sup>6</sup></b>	-	<b>(207100)</b>	/

- <sup>1</sup> : Effectifs militaires de la DGA, du SSA, du SEA, de l'administration centrale et des divers services du ministère de la défense.
- <sup>2</sup> : A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Gendarmerie a été rattachée au ministère de l'Intérieur. Les effectifs de 2010 et de 2011 sont donnés à titre d'information mais ne sont pas comptabilisés dans le sous-total et dans le total.
- <sup>3</sup> : plafond d'emplois Loi de finances 2012
- <sup>4</sup> : Estimations d'après le Projet de Loi de finances 2014
- <sup>5</sup> : Estimations d'après les formats cibles pour 2015 dans la Loi de programmation militaire pour la période 2014-2019
- <sup>6</sup> : La loi du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 maintient les effectifs au niveau 2014 et prévoit une trajectoire de baisse des effectifs de 6918 postes d'ici 2019.

**Sources** : ministères de la défense et de l'économie et des finances, Sénat. (Tableaux et graphiques annexes réalisés par N. Gracieux, élève-avocat au Barreau de Paris, ancien étudiant en master 1 «droit mention relations internationales» commun aux universités de Paris IV Sorbonne et Paris II Assas. Données actualisées en juillet 2015 pour la période 2013-2015)

## ANNEXE II

### Bilan de la professionnalisation à mi-parcours (1999-2000)

Deux sources indiquent que le bilan intermédiaire de la professionnalisation est contrasté.

Un premier rapport de l'IHEDN<sup>38</sup> indique que la réussite de la professionnalisation, directement liée aux deux grands défis des effectifs et du sens, ne pourra être déterminée que sur le long terme.

Il dresse à ce stade le constat en demi-teinte d'une réorganisation menée à bien, recueillant l'adhésion de ses acteurs et préservant la capacité opérationnelle des forces armées, mais d'une difficile montée en puissance des effectifs civils et volontaires, d'une organisation de la réserve perfectible (nouvelle loi sur les réserves seulement promulguée le 22 octobre 1999) et d'un déficit important d'appelés. Il insiste également sur l'enjeu de la redéfinition du lien entre la Nation et son armée.

François TRUCY, pour sa part, démontre qu'à mi-parcours, le processus de professionnalisation des armées engendre un fort déséquilibre budgétaire interne au Ministère de la Défense, les crédits de rémunérations et charges sociales ayant été sous-estimés. En résultent une réduction de l'activité et de l'entraînement des forces, avec un impact sur leur moral, ainsi qu'un moindre investissement en équipements adaptés aux nouvelles missions et une dégradation de la condition du personnel.<sup>39</sup>

---

<sup>38</sup> *La professionnalisation des armées : quels sont les chances et les risques d'un projet ambitieux?*, Rapport de 1ère phase, 52e session nationale, IHEDN, comité nmr 2, décembre 1999, 38 p.

<sup>39</sup> TRUCY François, *Rapport d'information 025 (1999-2000) au nom de la commission des finances du Sénat sur la professionnalisation à mi-parcours*, 1999, 25 p.

## Corpus retenu : sources et bibliographie

- GAUTIER Louis, *La défense de la France après la guerre froide, Politique militaire et forces armées depuis 1989*, Paris, Presses Universitaires de France, (collection Major), 2009, 567 p.

Cet ouvrage insiste sur le mythe républicain que constituait le service national et retrace l'histoire de la professionnalisation en soulignant l'absence de réel débat sur la question.

- LECOQ Tristan, *Enseigner la Défense, La France et sa défense depuis la fin de la guerre froide*, s.l., CNDP-CRDP, (Dévédoc), 2013.

Ce livret pédagogique propose des éléments de réflexion sur la réforme de la défense française comme chantier permanent.

- DURANDIN Catherine, *Le déclin de l'armée française*, Gémenos-F, François Bourin, 2013, 270 p.

L'historienne s'attache à démontrer la relation désormais ambiguë et distendue entre la nation et son armée, rendue peu visible par ses engagements lointains et ses effectifs amoindris. Elle rappelle également les grands chapitres historiques de la professionnalisation en soulignant le manque d'intérêt général qu'elle a suscité.

- DE GAULLE Charles, *La France et son armée*, Saint-Amand, 1965, 312 p.

Cet ouvrage historique explique les étapes de la construction de l'armée française de l'ère féodale à la Première Guerre Mondiale, en insistant sur le rôle et la perception, évolutifs, de la conscription.

- Extrait du Journal officiel de la République Française du 28 octobre 1997: loi 97-1019 portant réforme du service national.

Saisine du Conseil Constitutionnel le 29 octobre 1997 par plus de soixante sénateurs pour deux dispositions contraires au principe d'égalité des citoyens devant la loi.

- TRUCY François, *Rapport d'information 025 (1999-2000) au nom de la commission des finances du Sénat sur la professionnalisation à mi-parcours*, 1999, 25 p.

Cette étude démontre qu'à mi-parcours, le processus de professionnalisation des armées engendre un fort déséquilibre budgétaire interne au Ministère de la défense, les crédits de rémunérations et charges sociales ayant été sous-estimés. En résultent une réduction de l'activité et de l'entraînement des forces, avec un impact sur leur moral, ainsi qu'un moindre investissement en équipements adaptés aux nouvelles missions et une dégradation de la condition du personnel.

- *La professionnalisation des armées : quels sont les chances et les risques d'un projet ambitieux?*, Rapport de 1ère phase, 52e session nationale, IHEDN, comité nmr 2, décembre 1999, 38 p.

Ce rapport indique que la réussite de la professionnalisation, directement liée aux deux grands défis des effectifs et du sens, ne pourra être déterminée que sur le long terme.

Il dresse à ce stade le constat en demi-teinte, d'une réorganisation menée à bien, recueillant l'adhésion de ses acteurs, préservant la capacité opérationnelle des forces armées, mais d'une difficile montée en puissance des effectifs civils et volontaires, d'une organisation de la réserve perfectible et d'un déficit important d'appelés. Il insiste également sur l'enjeu de la redéfinition du lien entre la Nation et son armée.

- DUBOIS Marianne et PUEYO Joaquim, *rapport d'information n°3322 par la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale sur le bilan et la mise en perspective des dispositifs citoyens du ministère de la Défense*, 2015, 114 p.

Les députés s'attachent à dresser un bilan de ces dispositifs pour en faire ressortir la grande dispersion et le manque de visibilité. Ils s'attachent à proposer un certain nombre de pistes visant à les restaurer (suppression de la JDC, renforcement du système des cadets, refonte de la réserve).

- PHAN Bernard, *Enseigner la Défense, Revue de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie*, Neuilly-sur-Marne, Magnard, numéro 390 d'avril 2005, 132 p

Ce dossier thématique met en lumière les nombreuses synergies entre Ministères de la Défense et de l'Education Nationale, ce dernier s'étant vu confier un rôle majeur à la fin de la conscription dans le cadre de l'instauration du parcours de citoyenneté.

- Le service militaire volontaire, site internet de l'armée de terre, <http://www.defense.gouv.fr/terre/actu-terre/le-service-militaire-volontaire>, SCH Beltran, 13/07/2015):

Instauré suite au souhait du président Hollande de disposer d'un nouveau dispositif d'insertion sociale, le service militaire volontaire s'appuie sur trois centres métropolitains, dans l'attente d'un élargissement du dispositif.

S'appuyant sur une expertise éprouvée en matière de formation professionnelle Outre-Mer via le service militaire adapté (SMA), le SMV propose aux jeunes un parcours d'insertion rémunéré.

- Le service civique, site internet <http://www.service-civique.gouv.fr/>

Le Service Civique est un engagement volontaire, rémunéré, de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, **mémoire et citoyenneté**, santé, solidarité, sport. Il s'adresse aux jeunes français ou européens de 16 à 25 ans.

Victime de son succès, il est à ce jour loin d'honorer l'afflux massif demandes.